



Bulletin Officiel N° 15 du Vendredi 12 Novembre 2021

DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex Tél.: 04 90 80 63 00 - Fax: 04 90 80 63 03 E-mail: secretariat@grandvaucluse.fff.fr Site: http://grandvaucluse.fff.fr

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL



LE DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL RECRUTE 2 ANIMATEURS SPORTIFS H/F

Le Comité de Direction lance un appel à candidature pour le recrutement de 2 services civiques pour une durée de 8 mois

Disponibilité: Immédiate

Lieu: District Grand Vaucluse, MONTFAVET

Fonction : Animateur Sportif **Temps de travail :** 24h/semaine

PRINCIPALES MISSIONS

Permettre le soutien des cadres techniques dans l'animation avec les dirigeants de clubs à l'occasion des plateaux du Football d'animation (entre 5 ans et 12 ans) repartis sur les 4 territoires du Vaucluse (Nord Vaucluse-Grand Avignon-Bouches du Rhône et PERTUIS)

Aide à la formation des dirigeants associatifs dans la gestion d'un regroupement de petits footballeurs de catégorie U6 à U11

Intervention en zone ZRR ou en QPV

Participera aux réunions de concertation avec les bénévoles des commissions du District (Jeunes/Animation /Technique /Arbitres) avec près de 80 bénévoles actifs

PROFIL SOUHAITE

Jeune sans emploi de moins de 25 ans qui :

- Est Licencié dans un club du territoire
- Est disponible le Mercredi, Vendredi et Samedi
- Est en recherche d'emploi
- A une bonne connaissance dans le milieu Footballistique

Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

DISTRICT GRAND VAUCLUSE – CLOS DES BASTIDES, ROUTE DE BEL AIR – 84140 MONTFAVET

À l'attention du Président du District Grand Vaucluse ou à l'adresse mail suivante : secretariat@grandvaucluse.fff.fr

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



NUMERO 15 DU 12 Novembre 2021



COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 08 Novembre 2021

Membres Présents : MM. SERRE - BENOIT - RIPPERT - ALLIO - MAKHECHOUCHE - GUIGUE - BERTHELOT - GHZAL - MANIERE - MMES MACARIO - GARCIA - RAOUX

Excusés : MM. SARDO - STEFANINI - ABOU KHALIL - BOUVERAT - SALIH

Assiste : M. JAGER (CTD PPF)

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances à M. Hicham AJJANI ainsi qu'à sa famille suite au décès de son beau-Père

Le Comité de Direction présente toutes ses sincères condoléances à la famille suite au décès de notre ami, **Jean-Claude BLANQUET** à l'âge de 86 ans. Jean-Claude était une personne très dévouée et ne comptait pas son temps passé.

Il fut ancien membre de la Commission de Discipline du District.

Qu'il repose en paix.

-TECHNIQUE

Une réunion a eu lieu avec tous les intervenants de la Commission Technique afin de faire le point sur les nouvelles formules de plateaux imposées par la FFF le Samedi 06 Novembre 2021 au District.

Les échanges ont été très fructueux et intéressants.

L'objectif étant d'effectuer un point sur les PPF, CPS ainsi que les plateaux U6 à U9 tout en rappelant que c'est une exigence de la Direction Technique Nationale

Fort de son succès, une seconde réunion sera programmée au mois de Décembre 2021.

Il est également à noter que le District effectuera un achat de ballons pour les CPS

-COMMISSIONS

Le Comité de Direction valide l'additif à la liste de la Commission de la Licence à points en annexe 1

Commission de la Licence à Points					
Membre	Emile	ROUIRE			

-ARBITRAGE

Le Jury placé sous la présidence de M. Michel SERRE déclare les candidats suivants, admis suite à leur examen théorique d'arbitrage

ABDANE AHMED

MAILLANE SDE

ALVES TONY BEDARRIDES AS AOULAD AHMED OUSSAMA BARTHELASSE US AOULAD AHMED YASSIN BARTHELASSE US EL BOUHJARI NISRINE JS APT JS APT FRANK ELISE BELHADRI YANIS **VIOLES AS** SAHKI MILAN CAVAILLON ARC **ROGNONAS SC** CATANAO Angelo **IKAN MOUSSA BEDARRIDES AS** HERNANDEZ JESUS **GORDES ESP** BELHADRI BOUDIA **VIOLES AS**

SOIT 13 ARBITRES STAGIAIRES TOUTES NOS FELICITATIONS

-ENTENTES

NAAMANI SAMIR

Le Comité de Direction reçoit les demandes d'ententes suivantes :

-Demande d'entente entre les clubs de **CAROMB SC et SERRE US** dans la catégorie U13 et U14 Cette entente évoluera sous le nom **de CAROMB SC** pour la catégorie U13 Cette entente évoluera sous le nom **de SERRES US** pour la catégorie U14 Ces ententes sont validées par le Comité de Direction

CAUMONT FC

-AG HIVER 2021 - DISTRICT

Il est rappelé que la prochaine Assemblée Générale d'Hiver du District Grand Vaucluse est programmée le Samedi 27/11/2021 à partir de 09h00 à la salle des fêtes d'OPPEDE

A cette occasion, il sera procédé à une élection partielle du Comité de Direction en remplacement de **Messieurs David FOURNIER** et **Garid BEN ALI**. Il sera proposé suite à leur candidature, **Messieurs Raphaël BARRERA** et **Jean-Jacques BACCONNIER**

-COMMISSION MEDICALE

Le Président de cette commission, M. Mickaël ABOU KHALIL souhaiterait mettre en place une formation PSC1 (1^{er} secours et Gestes d'urgence) aux arbitres et éducateurs.

Un recensement a été effectué auprès des arbitres et une formation sera prochainement dispensée au District.

Par la suite, nous essaierons de dispenser une formation aux éducateurs volontaires.

COMMISSION FOOT ANIMATION

Pour faire suite à la dernière réunion du Comité de Direction (BO N°13), le montant de l'amende concernant le non-renvoi des feuilles de match sera de 30€ à compter de la Phase 2.

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, <u>AVANT le début des</u> compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2021/2022

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- CALAVON FC
- JS SAINT ETIENNE DU GRES
- O MONTELAIS
- US SERROISE CARPENTRAS
- ETOILE AUBUNE D2
- ISLE BC *U17*
- CHATEAURENARD FA D2

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSIONGENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 10 Novembre 2021

Présents: MM. CRESPIN Raymond – ILAFKIHEN Tarik - ROCHER Lionel

Excusés: MM. MANIERE J. Paul (Président) – POLI J. Marie - Mmes GUEGAN Martine - GONDRAN Lina

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 40 : GRAVESON ENT / AUTRE PROVENCE - Coupe Esperance du 31/10/2021

DOSSIER N° 41 : US TOURAINE / CAMARET AS - Coupe Espérance du 31/10/2021

DOSSIER N° 42 : ORANGE FC / LES ANGLES EMAF - FEMININE ADULTE à 11 D1 du 31/10/2021

DOSSIER N° 43 : VIOLES AS / CAROMB SC - DISTRICT 3 du 07/11/2021

DOSSIER N° 44 : PROVENCE RC / JONQUIERES SC - U17 BRASSAGE D2/D3 du 07/11/2021 DOSSIER N° 45 : SAINT DIDIER/PERNES / CARPENTRAS FC - U18 FEMININE à 11 du 06/11/2021

DOSSIER N° 46 : AVIGNON AC / ISLE BC - DISTRICT 4 du 07/11/2021

DOSSIER N° 47 : PERTUIS USR / MOURIES ENT – DISTRICT 4 du 07/11/2021

DOSSIER N° 48 : TRAVAILLAN FC / BOLLENE FOOT – DISTRICT 4 du 07/11/2021

DOSSIER N° 49: MONTEUX FEMININ FC / ORANGE FC - FEMININE ADULTE à 11 D1 du 07/11/2021

DOSSIER N° 50 : AVIGNON AC / COURTHEZON SC - U15 FEMININE à 8 du 06/11/2021

COURRIER

Vu le grand nombre de feuille de Match « papier » La CSR précise que à partir de 01/11/2021 toutes les anomalies FMI seront soumises aux amendes réglementaires.

RAPPEL -RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente <u>une pièce d'identité</u> de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

<u>IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH</u>

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent las présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisi de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel: Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

DOSSIER N° 40 : GRAVESON ENT / AUTRE PROVENCE - Coupe Esperance du 31/10/2021

Vu la réclamation d'avant match confirmée par courrier électronique par M VERA Georges Président de AUTRE PROVENCE US Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de la GRAVESON ENT. Au motif que ces joueurs ont participé à plus de la moitié des rencontres officielles de l'équipe supérieure de leur club.

La CSR juge en premier ressort la réclamation recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match correspondantes aux dernières rencontres officielles de l'équipe supérieure de GRAVESON ENT Il ne s'avère qu'aucun des joueurs de GRAVESON ENT n'a participé à la rencontre GRAVESON ENT – AUTRE PROVENCE US :

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit réclamation non fondée et confirme le score acquis sur le terrain 2 à 2 Tirs aux but 4 à 3 (article 65 alinéa 2 des règlements du District Grand Vaucluse)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 41 : US TOURAINE / CAMARET AS - Coupe Espérance du 31/10/2021

Vu la réclamation d'après match transmise par courrier électronique par M SOLER J Pierre Président de CAMARET AS Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de la US TOURAINE. Au motif que ces joueurs ont participé à plus de la moitié des rencontres officielles de l'équipe supérieure de leur club.

La CSR juge en premier ressort la réclamation recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match correspondantes aux dernières rencontres officielles de l'équipe supérieure de l'US TOURAINE II s'avère qu'aucun des joueurs de l'US TOURAINE n'a participé à la rencontre US TOURAINE – CAMARET AS :

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit réclamation non fondée et confirme le score acquis sur le terrain 2 à 1 (article 65 alinéa 2 des règlements du District Grand Vaucluse)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 42 : ORANGE FC / LES ANGLES EMAF - FEMININE ADULTE à 11 D1 du 31/10/2021

Vu le rapport de Mr ROSSO Lloyd arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 65eme minute pour cause de blessure des n° 3 et n°1 du club de Orange FC, cette équipe s'est retrouvée en nombre insuffisant de joueuses (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 8 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ORANGE FC (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N $^{\circ}$ 43 : VIOLES AS / CAROMB SC - DISTRICT 3 du 07/11/2021

Vu rapport de Mr AGBI Aziz arbitre officiel :

« A la 90ème minute de jeu l'équipe de CAROMB SC a quitté le terrain en contestation d'une décision arbitral. ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à CAROMB SC.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 44 : PROVENCE RC / JONQUIERES SC - U17 BRASSAGE D2/D3 du 07/11/2021

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Mr DEVAIS Thibaud éducateur de PROVENCE RC.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de JONQUIERES SC au motif que des joueurs sont susceptibles d'avoir participés au dernier match de l'équipe supérieur du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique, reprenant les termes de la réserve. La CSR juge en premier la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification de la feuille de match JONQUIERES SC / AVENIR GOULT ROUSSILLON (U17 D1 du 24/10/2021) correspondant à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, il s'avère que les joueurs

MOUROT Bastien
DELVAL Mathys
EL YOUSOUFI Antoine
STORCK Noah

étaient présents lors de cette rencontre et ont aussi participé à la rencontre PROVENCE RC / JONQUIERES SC du 07/11/2021.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à l'équipe de JONQUIERES SC pour en porter bénéfice à l'équipe de PROVENCE RC.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 45 : SAINT DIDIER/PERNES / CARPENTRAS FC - U18 FEMININE à 11 du 06/11/2021

Vu le courrier électronique du club de CARPENTRAS FC en date du 05/11/2021 qui précise :

« L'équipe de CARPENTRAS FC ne sera pas présente à la rencontre du 06/11/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CARPENTRAS FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 46: AVIGNON AC / ISLE BC - DISTRICT 4 du 07/11/2021

Vu l'annotation sur la feuille de match de M. ANTOINE Marc arbitre officiel de la rencontre qui précise :

« L'équipe de ISLE BC n'était pas présente lors du coup d'envoi à 13H »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ISLE BC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 47 : PERTUIS USR / MOURIES ENT - DISTRICT 4 du 07/11/2021

Vu le courrier électronique de Mr BONI Jérôme secrétaire du club de MOURIES ENT en date du 06/11/2021 qui précise :

« L'équipe de MOURIES ENT ne sera pas présente à la rencontre du 07/11/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MOURIES ENT (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 48 : TRAVAILLAN FC / BOLLENE FOOT – DISTRICT 4 du 07/11/2021

Vu le courrier électronique de M BOURKOUNE Ahmed arbitre officiel de la rencontre qui précise :

« L'équipe de BOLLENE n'était pas présente lors du coup d'envoi à 15H »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BOLLENE FOOT (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 49 : MONTEUX FEMININ FC / ORANGE FC - FEMININE ADULTE à 11 D1 du 07/11/2021

Vu le courrier électronique de Mme TRENTO Sophie du club de ORANGE FC en date du 05/11/2021 qui précise :

« L'équipe de ORANGE FC ne sera pas présente à la rencontre du 07/11/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ORANGE FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 50: AVIGNON AC / COURTHEZON SC - U15 FEMININE à 8 du 06/11/2021

Vu le courrier électronique de Mr BAYO Edouard du club de COURTHEZON SC en date du 04/11/2021 qui précise :

« L'équipe de COURTHEZON SC ne sera pas présente à la rencontre du 06/11/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à COURTHEZON SC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Président de séance : M. Raymond CRESPIN

Secrétaire de séance : M. Lionel ROCHER

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 02 Novembre 2021

Présent: M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mme GUEGAN, Mme MACARIO.

SECTEUR COUPE

COUPE GRAND VAUCLUSE:

Le Match N° 24165662 : ORANGE FC 1 / AUTRE PROVENCE U.S 1 du 11/11/2021 est avancé au Mercredi 10/11 à 19h30

COUPE ULYSSE FABRE:

Le Match N° 24118666 : BARBENTANE O / CHATEAURENARD FA du 11/11/2021 se jouera à 12h00

SECTEUR CHAMPIONNAT

<u>D2</u>

Les matchs N°23816564 : VAL DURANCE / MONTFAVET à 13H00

N° 23816564 : VAL DURANCE / LE PONTET VEDENE à 15H00 N° 23816620 : VAL DURANCE / VENTOUX SUD à 15H00

N° 23816636 : VAL DURANCE / BC ISLE à 15H00 N° 23816561 : VAL DURANCE / DENTELLES à 15H00

Se joueront sur le stade de la Capelette à SENAS

<u>D3</u>

ALTHEN LES PALUDS 2 déclare Forfait Général

D4

Le match N° 24046153 : AVIGNON AC / CHATEAURENARD FA du 14/11/2021 se jouera à 17H00.

MONTFAVET SC 3 déclare Forfait Général

Suite à 3 forfaits simples **BOLLENE FOOT 2** est Forfait Général

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 09 Novembre 2021

Présents: M. GARCIA (Président), MM. BOCHET, ABEILLE, POLI, DANY, Mme NICOLAS

SECTEUR CHAMPIONNAT

Changement d'horaires pour les U14 et U19 :

Soyez attentifs aux horaires de vos rencontres. En effet le changement d'heure intervient ce Samedi 6 Novembre 2021. Les matchs sont fixés généralement à 15H30 mais aussi à 15H00 et 16H00

<u>U15 :</u>

Brassage D2/D3:

Sont déclarés Forfait Général :

Poule A: CAROMB SC

Poule C: AVIGNON US

<u>U16 :</u>

D1:

Pour faire suite à la décision de la Commission Générale d'Appel (séance du Jeudi 28 Octobre 2021), la commission intègre le club de PERTUIS USR, en lieu et place de non affecté 8, dans le championnat U16 D1 à compter du 14 Novembre 2021 (Journée 4)

Les rencontre en retard des 3 premières journées se dérouleront comme suit :

- Journée 1 : Le match N°23929175 à jouer le 21 Novembre 2021 : PERTUIS USR / SAINT REMY FC
- Journée 2 : Le match N°23848609 à jouer le 12 Décembre 2021 ETOILE D'AUBUNE / PERTUIS USR
- Journée 3 : Le match N°23928889 à jouer le 23 Janvier 2022 PERTUIS USR / CALAVON FC

U19 :

<u>D 1 Brassage :</u>

Précisions concernant le classement inter poules en fin de la Phase 1 des brassages :

Les poules étant constituées d'un nombre différent d'équipes, le classement inter poules en fin de la Phase 1 se fera selon la règle de départage inter poules des règlements sportifs.

Pour chaque équipe classée dernière de son groupe on déterminera le coefficient obtenu en divisant le nombre de points (après application de l'annexe 13 Bonus-Malus) par le nombre de matchs comptant dans chaque poule pour la Phase 1 des brassages.

L'équipe ayant le plus faible coefficient sera reversée en championnat D2 Phase 2

D 2:

Poule B:

Le match N°23952779 : GADAGNE SC / US PLANAISE prévu le 11 Novembre 2021 est reporté, date à déterminer.

SECTEUR COUPE

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 8 novembre 2021

Présents: Mme RAOUX (Présidente) MM. BES, RAIGE-VERGER, ZANDOMENIGHI

Excusés: Mme CHAULIAGUET (Co Présidente), MM. LE GALL

RAPPELS IMPORTANTS

Les clubs recevant, pensez à mettre à disposition vos vestiaires aux clubs visiteurs, au minimum 1H30 avant le début de la rencontre

Pour les matchs amicaux ne pas oublier de faire la feuille de match (problème d'assurance en cas de blessure et incidents).

Les tournois doivent être déclarés au District.

ARTICLE 4 - CALENDRIER et HORAIRES

1. Calendrier : « Si un club se trouve amené à solliciter un changement d'horaire, de date ou une inversion de match, il doit en faire une demande officielle. Cette demande pourra être validée par la Commission d'organisation sous deux conditions : D'avoir été formulée 8 jours (minimum) avant la date fixée pour le match. D'avoir été mentionnée sur un formulaire officiel avec l'accord du club adverse (formulaire disponible sur le site internet du District dans la rubrique « INFOS PRATIQUES »).

CHAMPIONNAT FEMININ SENIORS D1 A 11

ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie SENIOR F le championnat séniors D1 à 11 ouvert aux licenciées suivantes : - SENIORS et U18 F et - U17 F à condition d'y être autorisées médicalement et dans la limite de 3 sur une feuille de match - U16 F à condition d'y être autorisées médicalement et dans la limite de 3 sur une feuille de match

CHAMPIONNAT FEMININ SENIORS D2 A 8

ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie SENIOR F le championnat féminin seniors D2 à 8 ouvert aux licenciées suivantes : - SENIORS F et U18 F ainsi que : -U17 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 1 sur une feuille de match.

CHAMPIONNAT FEMININ U18 D1 à 8

ARTICLE 1 – CONTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie jeune le Championnat U18 F D1 ouvert aux licenciées suivantes : - U18 F, U17 F, U16 F et - U 15 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 1 sur une feuille de match.

CHAMPIONNAT FEMININ U18 D1 à 11

ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie U18F le Championnat U18F à 11 ouvert aux licenciées suivantes : - U18F, U17 F, U16 F et - U15 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 3 sur une feuille de match. Les ententes seront autorisées après accord du Comité de Direction.

CHAMPIONNAT FEMININ U15F D1 A 8

ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie jeune le Championnat U15F ouvert aux licenciées suivantes : - U15F, U14 F, U13 F et - U12 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 2 sur une feuille de match.

CORRESPONDANCE

ETOILE D'AUBUNE : Reçu votre courrier, listing EFF

VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN: Recu votre changement d'horaire. Accord exceptionnel de la commission.

FC CHEVAL BLANC : Reçu votre courrier changement programmation. Accord du club adverse et accord de la commission. Le match du 14 novembre 2021 se jouera à 9H00.

ESPE SORGUAISE : Reçu votre courrier, votre équipe U15 F à 8 est bien forfait général

ESPE SORGUAISE: Merci de nous faire parvenir la feuille de match du 24 octobre 2021

ORANGE FC : Reçu votre courrier, changement de programmation. Accord du club adverse accord de la commission. Le match de la journée 5 se jouera le mercredi 17novembre à 16H30.

ORANGE FC: Reçu votre courrier, équipe sénior à 11 forfait dimanche 7 novembre 2021

FC SAINT REMOIS: Reçu votre courrier

SPC COURTHEZON: Reçu votre courrier, équipe U15 F à 8, forfait samedi 6 novembre 2021

FC CARPENTRAS: Reçu votre courrier, équipe U18 F à 11, forfait samedi 6 novembre 2021

<u>ORANGE FC</u>: Reçu votre courrier, changement de programmation. Accord du club adverse, **accord exceptionnel de la commission**. Le match de la journée 5 se jouera le mercredi 17 Novembre à 16H30.

CALAVON FC: Reçu votre courrier, listing EFF

DENTELLES F. C: Reçu votre courrier

FA CHATEAURENARD : Reçu votre courrier, listing EFF

CRITERIUM U12 F

FC CHEVAL BLANC, nous n'avons toujours pas reçu la feuille de match du 16 octobre 2021 Journée 1 Poule A. Celle-ci doit nous parvenir avant le 14/11/2021 sous peine de transmission à la Commission Statuts et Règlements.

CHAMPIONNAT U15 A 8

Match N° 24056914 ORANGE FC / SPC COURTHEZON, se jouera le samedi 13 novembre 2021 à 10H30 stade Paul Pic.

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

Match N°24057209 FC CHEVAL BLANC / ESPERANCE GORDIENNE, se jouera le dimanche 14 novembre 2021 à 9H00 stade Pierre Fabre.

Match N°24057206 DENTELLES FC/ ESPERANCE SORGUAISE, se jouera le dimanche 14 novembre 2021 stade de Séguret.

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 5 Novembre 2021

Présents: Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM COMBE, MM LAURENT, MM ZANDOMENEGHI, MM. VOULET.

Excusés: MM GOUSSET, MM THIABAUD, MM ZEDGUENIDZE.

RAPPEL REGLEMENT:

L'envoi des feuilles de matches en incombe <u>au club recevant</u>, Les envois par mail sont désormais possibles <u>via</u> l'adresse mail officielle du club recevant.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n°de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Merci de nous faire parvenir vos demandes de changement de Poule rapidement afin de pouvoir traiter les desideratas.

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail : la catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La POULE concernée.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : https://grandvaucluse.fff.fr/

BEAUCOUP TROP DE FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES !!!!!!!!!!

Merci de les envoyer rapidement!

CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaucluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel:

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

AMENDE : à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours.

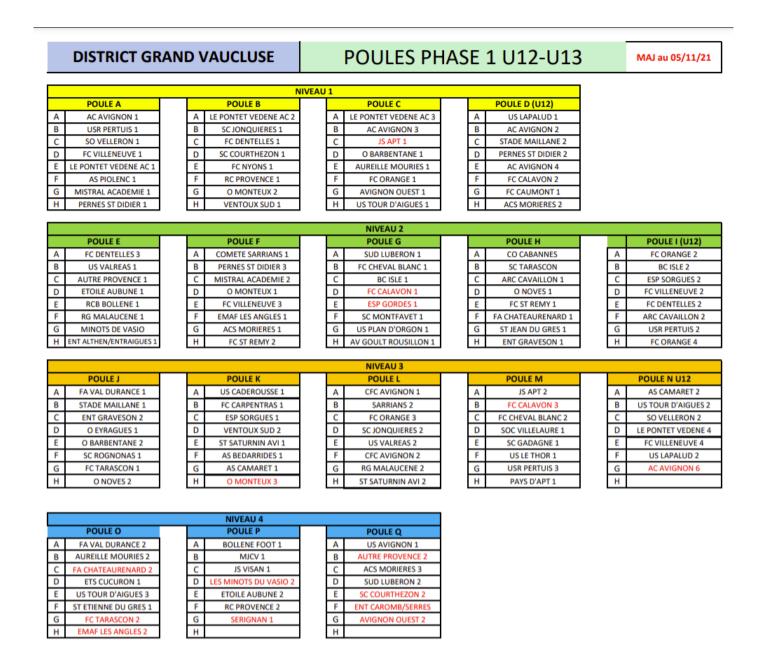
Le 1er Tour du FESTIVAL FOOT U13 aura lieu le 4 Décembre 2021

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30 DÉBUT DES MATCHS – 14H00

PHASE 1

Voir les POULES sur le lien du District Grand Vaucluse

https://grandvaucluse.fff.fr/documents/?cid=75



CALENDRIER DES RENCONTRES

Voir le CALENDRIER sur le lien du District Grand Vaucluse

https://grandvaucluse.fff.fr/simple/calendrier-u12-u13-phase-1/

CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaucluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel:

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. <u>Les envois</u> par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

Le 1er Tour du CHALLENGE DÉPARTEMENTAL U11 aura lieu le

20 Novembre 2021

POULES et Feuilles de matchs en ligne sur le Site du District Grand Vaucluse

https://grandvaucluse.fff.fr/simple/challenge-departemental-u10-u11-2/

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30 DÉBUT DES MATCHS — 14H00

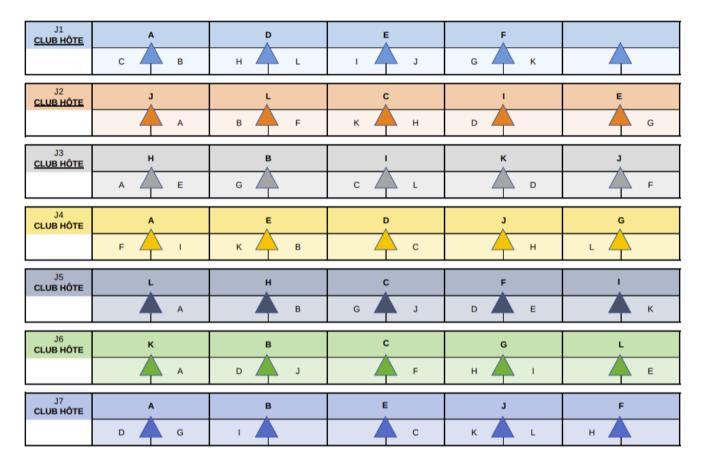
PHASE 1

Voir les POULES sur le lien du District Grand Vaucluse https://grandvaucluse.fff.fr/simple/u10-u11-poules-phase-1/



DISTRICT GRAND VAUCLUSE - FOOT ANIMATION CATEGORIE U10/11





PHASE 1

CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

<u>Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaucluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.</u>

Rappel:

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00 DÉBUT DES PLATEAUX — 10H30

Date	Journée	Lieux					
16/10	PLATEAU 1	CHEZ A					
13/11	PLATEAU 2	CHEZ B					
27/11	PLATEAU 3	CHEZ C					
11/12	PLATEAU 4	CHEZ D					
08/01	PLATEAU 5	CHEZ E					
	PHASE 2						
22/01	PLATEAU 6 CHEZ A						
	PLATEAU FUTSAL						
26/02	PLATEAU 7	CHEZ B					
12/03	PLATEAU 8	CHEZ C					
26/03	PLATEAU 9	CHEZ D					
30/04	PLATEAU 10	CHEZ E					

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 4 JUIN 2022

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX



CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

<u>Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaucluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.</u>

Rappel:

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00 DÉBUT DES PLATEAUX — 10H30

Date	Journée	Lieux					
23/10	PLATEAU 1	CHEZ A					
20/11	PLATEAU 2	CHEZ B					
04/12	PLATEAU 3	CHEZ C					
18/12	18/12 PLATEAU 4 CHEZ D						
15/01	15/01 PLATEAU 5						
	PHASE 2						
29/01	PLATEAU 6 CHEZ A						
PLATEAU FUTSAL							
05/03	PLATEAU 7	CHEZ B					
19/03	PLATEAU 8	CHEZ C					
02/04	PLATEAU 9	CHEZ D					
07/05	CHEZ E						

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 28 MAI

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

- 1. Plateau festif et convivial
- 2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
- 3. Transférer les apprentissages de la semaine
- 4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible





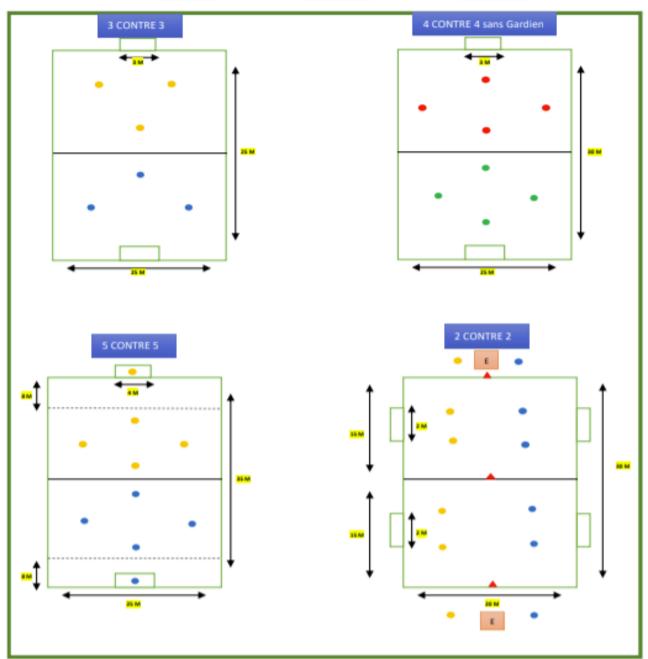
« ENCOURAGER, VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST LES METTRE EN CONFIANCE !!! »

2022

ORGANISATION DE LA PRATIQUE

PLATEAU U6 U7

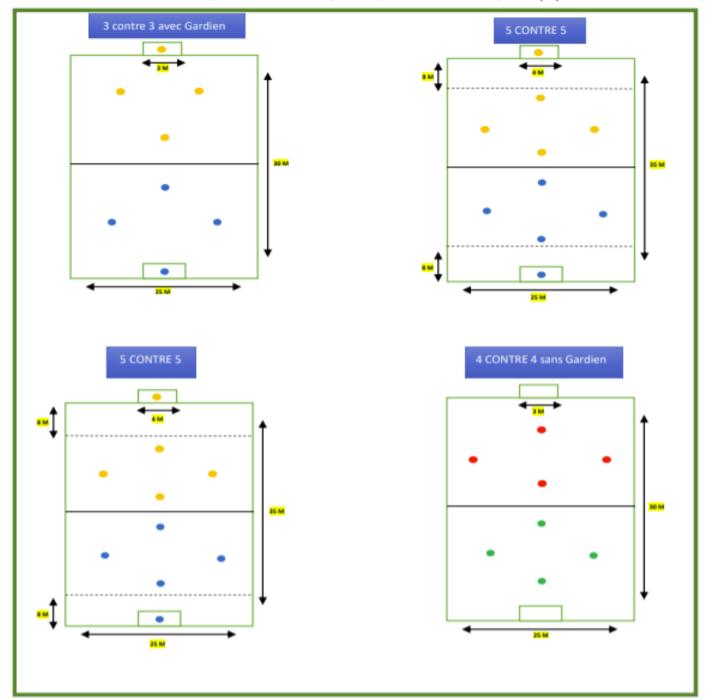
ROTATION: 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 EQUIPES = 6 Terrains



RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU					
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4		
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES		
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain		
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5		
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5		
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens		
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique			

PLATEAU U8 U9

ROTATION 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 équipes = 6 Terrains



SI DES TERRAINS SONT A RAJOUTER, RAJOUTER DES TERRAINS DE 5 CONTRE 5

RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU					
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4		
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES		
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain		
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5		
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5		
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens		
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique			

ériod	Date	U6/U7	U8-U9	U10 U11	U12 U13	EFF
	11/9				Réunion éducateurs ST REMY	
SPTEMBRE	18/9			Réunion FA Secteur Nord MONDRAGON		
Ř	25/9	Réunion FA Secteur Centre NOVES	Réunion FA Secteur Sud CAVABLON		Brassages	
	2/10			Brassages	Brassages	
	9/10			Brassages	Brassages	Rentrée EFF Le Tho
OCTOBRE	16/10		Plateau 1 chez A	Brassages	Brassages	
ŏ	23/10	Plateau 1 chez A		Rattrapages	Rattrapages	
	30/10					
	6/11					
1885	13/11		Plateau 2 chez B	Phase 1	Phase 1	EFF
MOVEN	20/11	Plateau 2 chez B		Challenge Départemental	2	
	27/11		Plateau 3 chez C	Rattrapages	3	
	4/12	Plateau 3 chez C		2	Festival Foot	
7000	11/12		Plateau 4 chez D	3	Rattrapages	EFF
D ECT MISH	18/12	Plateau 4 chez D		4	4	
	25/12					
	1/1					
	8/1		Plateau 5 chez E	5	5	EFF
MANVER	15/1	Plateau 5 chez E		6	Festival Foot ou Challenge Départemental	
M	22/1		Phase 2 Plateau 6 chez A	Challenge Départemental	6	
	29/1	Phase 2 Plateau 6 chez A		7	7	
	5/2			Rattrapages	Rattrapages	DEFI CUP DEPARTEMENTAL
5	12/2					
FEVRIER	19/2	PLATEAU FUTSAL				
	26/2		Plateau 7 chez B	Phase 2	Phase 2	EFF
	5/3	Plateau 7 chez B				
22	12/3		Plateau 8 chez C	2	2	
MARS	19/3	Plateau 8 chez C		3	Finale Challenge U13	
	26/3		Plateau 9 chez D	4	Finale Dép. Festival Foot ou Balt	FESTIVAL FOOT U13
	2/4	Plateau 9 chez D		Journée Dép. clubs labellisés	3	EFF
Ħ	9/4			Finale Challenge Départemental ou Rattrapages	4	DEFI CUP REGIONAL
AMIL	16/4					
	23/4			Journée Régionale U11 Sorgues		
	30/4		Plateau 10 chez E	5	5	EFF
	7/5	Plateau 10 chez E			6	
MM	14/5			6	Finale Régionale Festival Foot	FESTIVAL FOOT U13 FINALE REGIONALE
	21/5			7	7	EFF
	28/5	Journée Nationale des Débutants		Rattrapages	Rattrapages	
AJIN	4/6		Journée Nationale des Débutants			

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) o

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 04 Novembre 2021

Présidence : Alain BERTHELOT

Présents: MM. Jean LECELLIER, José LOPEZ, Jean-Luc BOUVERAT, Etienne RIPPERT, Jean-Paul LASSAGNE,

Excusé (s): MM. Michel CORBIERE, Bernard CAZEAUX, Benjamin STORCK

CDTIS à Mairie.

Envoi à la mairie d'Aubignan le rapport d'éclairage du stade Léon Chauvin.

Mairie d'Avignon : Stade Léon Dulcy courrier de confirmation pour classement en cours.

Mairie de Beaume de Venise : Demande d'information concernant la nouvelle implantation des vestiaires Algéco.

CDTIS à CRTIS

Envoi à la ligue la date d'étalonnement du luxmètre Testo 545 (octobre 2020)

Classement éclairage stade Pagnetti Cavaillon

Divers.

Mise à jour du registre des visites effectuées dernièrement.

Lecture des courriers.

Mail mairie de Bonnieux pour demande de rendez-vous pour classement stade municipal

Président Alain BERTHELOT Secrétaire de séance Etienne RIPPERT

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 09 Novembre 2021

Délégué du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents: M. John SMITH (Président). MMES MANCINI Angélique (Secrétaire), MM. MUNZINGER Richard, LOUNISSA Rafik,

KINNOUS Chaïb, MICHEL Claude, GUELHES Bernard, MARTINEZ Vincent, AJJANI Rachid **Absents excusés :** Mme CHAZAL Stéphanie, MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien

Reçus: MM. EDOUIRI Jassim, ROUIRE Emile

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Rappel à tous les arbitres, vous avez reçu une fiche de renseignements informatique, vous avez obligation de la remplir et de la valider afin que nous ayons l'ensemble des renseignements vous concernant.

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

Rappel aux arbitres:

Le contrôle du PASS Sanitaire est obligatoire et doit être fait et organisé par le club recevant à l'arrivée des joueurs, dirigeants et arbitres, et non pas au moment du contrôle des licences.

Ce que vous devez faire en arrivant c'est de rappeler que le PASS doit être mis en place à l'arrivée des équipes.

Seules les personnes participant aux matchs et inscrits sur la FMI doivent avoir accès aux vestiaires et au terrain (les journalistes, les spectateurs ne peuvent pénétrer dans les vestiaires ou le terrain).

De plus en aucun cas une personne (sauf police ou gendarmerie) ne peut demander l'identité d'une autre personne dans le cadre du PASS Sanitaire.

Si un ou plusieurs joueurs n'ont pas leur PASS, ils ne doivent pas participer au match (responsabilité de l'Arbitre).

Le référent COVID doit informer l'arbitre dès que l'ensemble des participants a été contrôlé les arbitres compris. Si une ou deux équipes vous informent qu'ils ne veulent pas passer le contrôle sanitaire, ou si les deux équipes veulent jouer sans effectuer de contrôle, vous refusez d'arbitrer, vous le mentionnez sur la FMI et vous faites un rapport à la commission compétente.

N'oubliez pas que si vous n'appliquez pas les consignes vous engagez votre responsabilité, et assumerez les éventuelles conséquences.

Au vu de la refonte des championnats (toutes les poules repassent à douze clubs) pour la saison 2021-2022, la Commission des Arbitres doit ajuster le nombre d'arbitres par catégorie et a pris les décisions suivantes : voir le tableau ci-dessous.

TABLEAU MONTEES/DESCENTES 2021/2022

	21/22					22/23	
D1		Montées de D2	Descente R		S/Total		Descentes en D2
	12	4	0		16	10	6
D2		Montées de D3	Descentes de D1	Montées en D1			Descentes en D3
	16	6	6	4	24	16	8
D3		Montées de D4	Descentes de D2	Montées en D2			Descentes en D4
	36	8	8	6	46	30	16
D4			Descentes de D3	Montées en D3			
	19		16	8		27	
	83					83	

Ce tableau tient compte du passage de toutes les poules en District de 14 à 12 équipes sans descente de Régional

Mais ne prend pas en compte les montées en Régional ou les arrêts possibles d'arbitres, si des cas se présentent, les montées seront priviligiées par rapport aux repêchages.

La Commission tient à remercier l'ensemble des arbitres pour leur sérieux lors du week-end du 30 et 31 octobre 2021, car aucun contrairement n'a été signalé et cela pour la première fois depuis longtemps (hormis les match annulés).

CORRESPONDANCES

<u>CLUBS</u>

U.S. RENAISSANCE PERTUISIENNE lu et pris note
U.S. CADEROUSSIENNE merci de votre information
COMETE S. SARRIANS lu et pris note
CAUMONT F.C. lu et pris note
AV. S. BEDARRIDAIS l'arbitre a été déplacé
J.S. LORIOLAISE reçu ce jour M. Edouiri Jassim

F.C. CARPENTRAS dès que nous pourrons, nous ferons le nécessaire, réponse faite à votre joueur

ARBITRES

- M. YAMLOUNI Noaaman démission pour raisons personnelle et professionnelle
- M. LOUNISSA Rafik bien reçu votre certificat médical
- M. SULPICE Romain la CA vous invite un mardi de votre choix
- M. AUBERT Adrien la CA vous invite un mardi de votre choix
- M. BEN MALEM Abdellatif lu et pris note
- M. MERZOUG Yassine merci à vous
- M. MERZOUG Bilel merci à vous
- M. VIDOU Florian réponse vous sera faite
- M. BARUQUE Yoann lu et pris note
- M. CHOUKRY Ghzal le plaisir est partagé
- M. DGHOUGHI Hicham paiement en cours
- M. OUADI Garchi reçu votre courrier, la CA vous convoque le mardi 30 novembre 2021 à partir de 18h30
- M. EL HASSNAOUI Adil pensez à remplir le lien informatique sur votre boîte gmail
- Melle DARRAZI Anissa bien reçu votre certificat, bon rétablissement
- M. RHAZALI Aimad courrier bien reçu, merci à vous
- M. LACHACHTI Sébastien demande justificatif employeur
- M. GARCIA Kevin demande justificatif pour dates (06/11, 07/11, 13/11)
- M. SAEZ François la CA s'excuse de son erreur et vous remercie de votre attention

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- M. Desola Cédric 28/11/2021
- M. Boudiuan Saïd jusqu'au 21/11/2021
- M. Nauwfal El Kadi du 19/11/2021 au 21/11/2021
- M. Massassi Adil du 20/11/2021 au 21/11/2021
- M. Pierre Jacques 21/11/2021
- M. Coqk Mathias 14/11/2021
- M. Garcia Kevin 21/11/2021
- M. Garcia Kevin 27/11/2021
- M. Garcia Kevin 28/11/2021
- M. Van Meel Alan 27/11/2021
- M. Van Meel Alan 28/11/2021
- M. Garcia Kevin 20/11/2021
- M. Garcia Kevin 14/11/2021
- M. Garcia Kevin 06/11/2021
- M. Garcia Kevin 07/11/2021
- M. Garcia Kevin 13/11/2021
- Melle Darrazi Anissa du 05/11/2021 au 13/11/2021 (dimanche)
- **M. Tabich Omar** du 20/12/2021 au 03/01/2022 (dimanche)
- M. El Figha Aziz du 11/11/2021 au 13/11/2021
- M. Lachachti Sébastien du 14/11/2021 au 15/11/2021
- M. Lachachti Sébastien du 28/11/2021 au 29/11/2021
- M. Kara Ali Abess du 27/11/2021 au 28/11/2021
- M. Duboc Pierre du 20/11/2021 au 22/11/2021

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contrairement Séniors et Jeunes 06.73.86.35.55